Assemblée communale du 27 avril 2015 à 19 h 30 à Lugnorre

C'est en présence de 56 personnes que M. J.-Philippe Noyer, syndic, ouvre et préside cette assemblée ordinaire de printemps, en souhaitant la bienvenue à chacun.

La presse est représentée par MM. Bruni du Murtenbieter et Calistar du Freiburger Nachrichten

Personnes excusées : Mmes et MM Fabienne, Géraldine, Aurélie, Olivier Rüede, Francis Chautems, Alice et Daniel Bischoff.

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 15 du 10 avril 2015, par affichage aux piliers publics et par convocation individuelle. Personne n'ayant de remarques à formuler, l'assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : Mme Michèle Guillod et M. E.-E. Gutknecht qui recensent 54 personnes habilitées à voter ; majorité à 28.

Tractanda de l'assemblée :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 1er décembre 2014
2. Comptes 2014
   - Bilan
   - Compte de fonctionnement
   - Compte des investissements
   - Rapport de la commission financière et approbation
3. Prolongation du mandat pour le contrôle des comptes communaux
4. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 1er décembre 2014

Le procès-verbal ayant été mis à disposition des citoyens avant l'assemblée et sur notre site Internet, il n'est pas lu. Personne n'ayant de remarques, il est accepté à mains levées.

2. Comptes 2014

Notre syndic nous précise tout d'abord que ces comptes ont été vérifiés par la fiduciaire Fiducom, qui nous a transmis un rapport favorable pour ces comptes 2014.
Puis, notre administrateur nous détaille le bilan pour 2014, d'où il ressort que la fortune nette au 31 décembre 2014 de Fr. 3'269'846.27.
Le compte de fonctionnement est ensuite présenté par le biais de graphiques et d'explications en regard du budget établi. Le bénéfice net est de Fr. 86'798.56, les amortissements obligatoires de Fr. 380'000.-, les amortissements supplémentaires de Fr. 162'000 . Le cash-flow est de Fr. 628'000.-.
Le compte des investissements totalisent des charges pour Fr. 6'168'395.57 et des produits pour Fr. 343'970.55, ce qui fait ressortir un excédent de dépenses de Fr. 5'824'425.02. La différence constatée avec le budget prévu provient de travaux qui n'ont pas dus être réalisés en 2014, notamment pour le remplacement de la conduite d'épuration au Bas-du-Village et l'économie faite sur le remplacement d'une conduite d'eau potable à la route d'Erpin.

Rapport de la commission financière : Par l'entremise de son président, M. Rüede, la commission financière émet un préavis favorable pour ces comptes, sur la base du rapport de l'organe officiel de révision. Il précise que l'exercice 2014 est conforme au budget prévu, malgré une recette d'impôts inférieure aux prévisions. Il demande à l'assemblée d'approuver ces comptes tels qu'ils sont présentés.

Questions :

G. Gaillet *Est-ce que l'Etat donne toujours des subventions pour l'entretien des routes ?*

W. Ischi *Ces dernières années aucune subvention n'a été versée par l'Etat, à part la ristourne de l'impôt sur les plaques.*

Approbation des comptes :
Les comptes 2014 tels qu'ils sont présentés, sont approuvés à l'unanimité par les citoyens présents.

3. Prolongation du mandat pour le contrôle des comptes communaux

La loi sur les communes oblige celles-ci à avoir un organe de contrôle des comptes indépendant. Pour notre commune, c'est la fiduciaire Fiducom de Marly qui a été mandatée par notre assemblée pour ces 3 dernières années. Son contrat est arrivé à échéance. Le Conseil communal propose de reconduire ce contrat pour une année étant donné la décision de fusion qui a été prise avec la commune du Bas-Vully. Suite à ces explications, M. J.-Philippe Noyer propose aux personnes présentes de prolonger le contrat de Fiducom pour les comptes 2015.

Ce point ne soulevant aucune question, il est passé au vote.

Décision : C'est à l'unanimité que les citoyens présents donnent mandat au Conseil communal de reconduire le contrat de la fiduciaire Fiducom pour une année.

4. Divers

a. Chemin pédestre au lac

J.-Philippe Noyer donne quelques explications à l'assemblée concernant l'avancement de ce dossier. Il détaille la décision du Tribunal fédéral qui a été prise en date du 1er avril 2015 à Lausanne et qui nous est favorable pour la poursuite de ce projet. La décision prise précise qu'aucune indemnité de moins-value ne sera due par la commune du Haut-Vully, pour le passage du chemin sur la parcelle de la famille Jeger. Il précise également que le Conseil communal va poursuivre la procédure, avec l'aide de Me Henninger, afin d'obtenir les droits de passage sur les parcelles encore en opposition. Les travaux d'aménagements de ce chemin ne devraient pas encore débuter cette année.

b. Fusion des communes

Après la décision favorable du 8 mars dernier, les travaux de mise en route de la réunification de nos deux communes ont débuté. J.-Philippe Noyer nous oriente sur la planification prévue au niveau de la future administration. Lors de notre prochaine assemblée communale de cet automne, nous pourrons expliquer le fonctionnement de la nouvelle commune.

c. Déchetterie – édilité –

C'est Maxime Henry qui nous oriente sur l'avancement de ces travaux. Le bâtiment de l'édilité est pratiquement terminé. La nouvelle déchetterie devrait être opérationnelle tout prochainement et à la suite, le bâtiment actuel de l'édilité sera démonté. Concernant le budget prévu, il sera respecté et il reste encore Fr. 187'000.- de travaux à adjuger. Ce chantier devrait donc boucler avec une économie de frais entre Fr. 40'000.- et Fr. 100'000.-.
François Petter nous présente encore un plan de situation pour les accès provisoires à la nouvelle déchetterie, ainsi que les adaptations encore à faire. Il précise qu'à partir du 11 mai, c'est la nouvelle déchetterie qui sera en fonction. Les déchets encombrants pourront être recyclés dans celle-ci, le 3ème samedi de chaque mois. Un fascicule d'instruction pour l'utilisation de la nouvelle déchetterie est en préparation et sera disponible en début mai.

d. Projet scolaire à Lugnorre

Les travaux ont débuté dernièrement avec la démolition du hangar et l'excavation pour la nouvelle école. Le bureau Lyra, mandataire de ce projet, s'est associé avec le bureau d'architecture Jacques Ayer de Granges-Paccot, qui fera le suivi du chantier. Actuellement le 50 % des travaux ont déjà été adjugés et le gros œuvre devrait se terminé cette année encore. Les travaux intérieurs pourront donc se poursuivre durant l'hiver prochain et le bâtiment devrait être terminé pour la rentrée scolaire 2016. Une transformation de l'école actuelle est également nécessaire.

JM Cressier *Il demande ce qu'il adviendra des locaux du Lion d'Or ?*
Maxime Henry *La décision d'utilisation de ces locaux sera prise par la nouvelle commune. Les locaux de l'administration actuelle pourraient être aménagés en appartement.*

e. Projet d'appartements protégés à Sugiez

Guy Petter nous informe que ce projet est en cours et que c'est l'atelier 2 B de Lausanne qui a remporté le concours d'architecture. Le vernissage est prévu le 27 mai et les projets seront exposés au home de Sugiez jusqu'à la fin mai. Les appartements devraient être à disposition pour fin 2016.

f. Traversée de Môtier

La date buttoir du Slow Up 2015 a sans doute rendu service pour l'avancement des travaux à l'intérieur du village. Yves Gaillet nous précise l'état actuel de ce chantier et de la suite du projet. L'étape 3 (Ruelle des Vaches – Maison de Paroisse) sera entreprise en début mai et l'étape 4 (Maison de Paroisse – Porte est), dès la reprise après les vacances d'été. La fin des travaux est prévue encore cette année. Le tapis phono absorbant devrait être posé cette année à l'intérieur du village et le solde en direction de Guévaux au printemps prochain.

B. Hirschi Lizzola *Elle demande si l'aménagement avec les pavés sera exécuté sur l'ensemble de tronçon dans le village ?*
Yves Gaillet *Il lui précise qu'à certains endroits, la mise en place de bordure granit est nécessaire pour le renvoi d'eau, mais que le principe d'aménagement est déterminé de la même manière sur l'ensemble de tracé à l'intérieur du village.*
C. Hüsler *Il demande quand débutera le projet du trottoir entre Lugnorre et Môtier ?*
Yves Gaillet *Il espère que ce projet pourra se réaliser l'année prochaine avec la mise à l'enquête du dossier.*
M. Pantillon *Il relève que la commune a une belle place publique au bord du lac et qu'elle est fréquemment souillée par les chiens. Il estime que la commune devrait être plus attentive à ce problème.*
Yves Gaillet *Il estime que c'est les propriétaires de chiens devraient avoir plus de respect vis-à-vis des espaces publics. Il précise qu'un règlement communal sur les chiens est en vigueur et que la place du port est interdite aux chiens. En cas de problème, il est toujours possible de faire une dénonciation à notre administration.*
Willy Ischi *Il se déclare d'accord de recevoir les éventuelles dénonciations, mais précise que ce n'est pas lui qui ira sur place pour faire respecter le règlement en vigueur !*
Guy Petter *Il relève qu'en cas de problème, il est possible de faire une dénonciation à la police.*
JB Rytz *Il estime que la route du Bas-du-Village à Lugnorre pourrait également être dotée d'un revêtement phono absorbant !*
Yves Gaillet *A Môtier, c'est une route cantonale et c'est l'Etat qui prend en charge les frais pour la pose de ce tapis. A Lugnorre, c'est la commune qui doit supporter les frais de tels travaux. Il précise qu'une valorisation du trafic dans le village de Lugnorre est également prévue pour ces prochaines années.*
Mme D'Agostino *Etant habitante de la maison de la ruelle de la Poste 1 à Môtier, elle fait part de ses craintes concernant les grands arbres situés dans le parc voisin de la maison qu'elle habite. Elle soulève les risques liés à la chute d'un arbre ou d'une branche et la problématique de la proximité de ces grands arbres (ombre, déchets végétaux etc…). Elle estime qu'un entretien devrait être exigé par rapport à ces arbres.*
Willy Ischi *Il lui répond que la loi d'application du code civil suisse détermine les prescriptions concernant la plantation et l'entretien des arbres de haute futaie. Il y a déjà quelques temps, la commune a demandé au Service forestier de faire un contrôle de ce secteur d'arbres et qu'aucune mesure n'a dû être prise par les propriétaires.*
Laurent Cressier *En cas de doute sur l'état d'un arbre, une expertise peut être faite par un spécialiste, mais les coûts sont importants. Avant cela il est important de déterminer qui doit supporter les coûts d'une telle analyse. D'autre part, il précise que ce secteur n'est pas dans une zone forestière reconnue au sens du plan d'aménagement local. Dans ce cas-là, il relève que c'est la loi d'application du code civil suisse qui fait foi et que c'est le droit privé qui est applicable.*

M D'Agostinho *Il estime que le danger est tout de même présent, que les arbres prennent de l'ampleur chaque année et que personne ne fait rien pour leur entretien.*

Yves Gaillet *La perception des choses par rapport à l'état de santé des arbres n'est pas facile. On ne peut pas exiger d'un propriétaire de faire une analyse sans raison apparente. Il prend note des remarques faites par la famille D'Agostinho et suggère de faire une nouvelle vision locale avec le Service forestier ou un spécialiste afin de déterminer s'il y a nécessité d'une intervention.*

E. Simonet *Il est également d'avis que les arbres à haute futaie posent certains problèmes dans la zone à bâtir et relève notamment la problématique des grands arbres en limite de la route cantonale Guévaux – Môtier, où ces arbres créent du tort à la vigne. L'ombre de ces arbres empêche le raisin d'arriver à maturité complète dans ce secteur. Il serait souhaitable que l'on puisse limiter la hauteur des arbres dans ces secteurs ou faire quelque chose dans ce sens, par rapport au plan d'aménagement.*

JP Noyer *Il prend note également de cette remarque et va regarder s'il y a une possibilité d'intégrer un point dans notre RCU.*

Plus personne ne demandant la parole, M. Noyer adresse des remerciements pour les différentes prises de position et les débats cordiaux qui ont animés cette assemblée. Il souhaite à chacun une bonne fin de soirée et invite les citoyens présents à partager le verre de l'amitié à l'issue de ces délibérations. Il est 20 h 30 lorsqu'il clôt cette assemblée de printemps.

Le secrétaire : W. Ischi Le syndic : J.-P. Noyer